

ARRETE DU PRESIDENT

2026-AI103

Objet : Arrêté portant délégation de signature à Madame Emmanuelle BONNET, responsable du service valorisation des déchets ménagers.

Le Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-19 autorisant le Président à donner délégation de signature sous sa surveillance et sa responsabilité aux agents chargés de missions impliquant une réelle autonomie de décision, des fonctions d'encadrement et un certain niveau de responsabilités ;

Considérant que Madame Emmanuelle BONNET, responsable du service valorisation des déchets ménagers, est chargée d'assurer le bon fonctionnement des déchèteries du territoire et de faire appliquer leur règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Emmanuelle BONNET, responsable du service valorisation des déchets ménagers, à l'effet de signer tous les actes de dépôt de plainte au nom de la communauté de communes avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages aux biens et aux personnes en lien avec la gestion de son service.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au préfet de la Vendée, au comptable de la Collectivité et publiée sur le site internet de la communauté de communes. Cet arrêté sera notifié à l'intéressée.

Fait au Poiré sur Vie, le 1^{er} avril 2026.



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature de l'intéressé(e)